

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de Votants :
Nombre de voix **POUR** :
Nombre de voix **CONTRE** :
Abstentions

45
35
9
44
44
0
0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux, Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade.

Objet : territoire d'énergie Gers (TE32) : convention de reversement de la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le dispositif créé en par la loi « Programme des orientations de la politique énergétique » du 13 juillet 2005 prévoit pour les collectivités territoriales de valoriser les économies d'énergie qu'elles réalisent en obtenant et en revendant des CEE aux fournisseurs.

Ainsi, certaines opérations d'amélioration de la performance énergétique d'un patrimoine communal ou intercommunal peuvent être éligibles au dispositif des CEE ; ce qui est le cas pour la réhabilitation de l'école d'Aignan.

Le syndicat d'électrification se charge du montage des communes transfère les CEE au territoire d'électricité du Gers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20260706-2026081-DE

Les frais de gestion du TE32 pour le traitement du dossier s'élèvent à 20% du montant HT de la vente générée par l'opération. Le TE32 reversera, à la communauté de communes, 80% du montant HT cette vente, conformément à la délibération du Comité Syndical du 30/12/2019.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'approuver cette convention qui permettra à la communauté de communes d'obtenir une aide financière pour cette réhabilitation et autorise M. le Président à signer ce document.

Le Président,
Stéphane PERSOONS

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 7 juillet 2026
et sa publication le 7 juillet 2026

